

Good afternoon, bonjour. Je m'appelle Harini Sivalingam et je suis la directrice de l'égalité de l'Association canadienne des libertés civiles. J'utilise le pronom « elle ».

Je reconnais que nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé des peuples wolastoqey et mi'kmaq.

La semaine dernière, nous avons demandé à nos avocats de déposer une notification auprès de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick et aujourd'hui, nous avons pris des mesures supplémentaires en demandant à nos avocats de déposer des affidavits et des pièces à conviction au tribunal et de signifier notre action au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

En modifiant la politique 713, le ministre a semé la confusion dans tout le système d'éducation, ce qui porte gravement préjudice aux élèves 2SLGBTQIA+.

Pire encore, le ministre de l'Éducation n'a cessé de réviser et de modifier les règles gouvernementales qui ne s'appliquent qu'aux élèves transgenres, créant ainsi des discriminations, des désavantages et des préjudices.

La situation ne fait qu'empirer.

Les précisions apportées par le ministre ne répondent pas aux graves préoccupations soulevées par les experts du domaine de l'éducation, de la médecine et du droit, y compris les défenseurs des enfants et de la jeunesse des provinces, ainsi que les personnes directement touchées par les nouvelles règles.

Les modifications apportées à la politique 713 empêchent les élèves transgenres et non binaires d'utiliser en classe des noms et des pronoms qui correspondent à leur identité.

Je tiens donc à préciser à tous les Néo-Brunswickois que la politique 713 est une attaque inconstitutionnelle contre les droits garantis par la Charte.

Nous entamons cette action en justice parce que les changements apportés par le ministre à la politique 713 érodent les protections de certains des élèves les plus vulnérables de la province.

Cette politique est discriminatoire à l'égard des élèves transgenres et non binaires. Elle les traite différemment de leurs pairs parce qu'ils sont trans et non binaires.

Nous savons que les élèves transgenres sont traités différemment et ne sont pas valorisés, ce qui a de graves conséquences sur leur santé.

Lorsqu'ils sont traités de la même manière que leurs pairs, ils obtiennent des résultats similaires aux leurs.

Rien de tout cela n'empêche les parents de jouer un rôle actif et primordial dans la vie de leurs enfants.

Mais le respect du rôle des parents n'exige pas que l'on viole les droits de la personne ou que l'on porte atteinte à des enfants vulnérables.

Les Canadiens adhèrent aux principes de la Charte, des droits de la personne et de l'égalité pour tous.

Le Canada a une longueur d'avance sur d'importantes questions relatives aux droits civils, comme la promotion des droits au mariage entre personnes de même sexe.

Nous ne pouvons pas reculer maintenant.

Il est profondément honteux d'en arriver là.

Nous avons exhorté le ministre à prendre les mesures qui s'imposent et à revenir sur ces changements préjudiciables.

Le ministre n'a pas écouté.

Le ministre n'a pas tenu compte des graves préoccupations soulevées par les experts du domaine de l'éducation, de la médecine et du droit au sujet des révisions.

Plus important encore, il n'a pas mentionné les élèves et les parents qui sont les plus directement touchés par ces changements.

Mais nous réclamons justice aujourd'hui, pas demain.

C'est pourquoi nous demandons à la Cour de suspendre les modifications de la politique 713 par le biais d'un contrôle judiciaire et de déclarer les révisions inconstitutionnelles pour motif de violation des droits garantis par la Charte.

Le processus qui a conduit à ces changements était fondamentalement boiteux et injuste.

Le ministre a ignoré les experts et les personnes concernées par ses changements.

Le ministre a également ignoré l'objectif même de la politique 713, qui est d'offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire, accueillant, inclusif et positif. Ses changements auront l'effet inverse.

Le ministre était tenu de respecter la *Loi sur l'éducation* et sa promesse d'un « milieu propice à l'apprentissage et au travail » pour tous les élèves. Il ne l'a pas fait.

Le ministre était tenu de respecter l'interdiction de discrimination prévue par la *Loi sur les droits de la personne*. Il ne l'a pas fait.

Le ministre était tenu de prendre des décisions qui respectent les droits des élèves transgenres et non binaires prévus par la Charte. Il ne l'a pas fait.

En terminant, aux élèves du Nouveau-Brunswick et à ceux de tout le Canada, nous adressons le message suivant :

Nous sommes solidaires. Nous vous soutenons. Nous sommes là pour lutter à vos côtés contre ces changements.

Pour faire écho aux propos d'un élève transgenre de 14 ans qui avait ceci à dire au sujet de la politique 713 : « Les questions de genre sont déjà assez difficiles sans que les règles et le gouvernement viennent compliquer les choses ».

L'ACLC continuera à défendre les droits et les libertés partout au Canada.

Comme tous les groupes marginalisés et vulnérables de ce pays qui ont été confrontés à des préjugés et à des discriminations, les élèves transgenres et non binaires ont droit à l'égalité et à des libertés fondamentales qui doivent être respectées.

Merci. Thank you.